

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 25

votants 33

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 13 FEVRIER 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, A. SALZE
Mrs., PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes N. BOUABDALLAH, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, S. DIET, MD. PAGES,
C. BARRY, N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. THIERS-SIMON, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. E. CHAUVET (pouvoir à M. MARTEL), ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN),
M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL), I. MILLET (pouvoir à L. CONSOLIN), C. CHAUVET
(pouvoir à S. PONCHON), L. ROQUEPLAN (pouvoir à R. SIMON), B. REYNÈS (pouvoir à S. DIET),
C. LABARDE (pouvoir à MD. PAGES)

Secrétaire de Séance : Pierre-Hubert MARTIN

**20240213 – 05/FIN03. MODIFICATION DES DISPOSITIONS APPLICABLES AVANT LE
VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024**

Lors de la séance du 29 novembre 2023, le conseil municipal a approuvé les dispositions applicables avant le vote des budgets primitifs 2024, par la délibération 20231129-28/FIN10. Ce principe permet de liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite du quart des ouvertures budgétaires de l'exercice 2023.

Dans le cadre de la prise en charge des derniers bordereaux de la section d'investissement, le Trésor Public a demandé un changement d'imputation budgétaire nécessitant l'emploi de la fongibilité des crédits, pour basculer les crédits du chapitre 21 au chapitre 23.

Ce changement implique de modifier la délibération 20231123-28/FIN10, afin de réajuster l'ouverture budgétaire des chapitres 21 et 23 avant le vote du budget primitif 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts comme présenté ci-dessous :

Ouverture de crédits	Chapitres	BP 2023	Exercice prévisionnel 2024 (25 %/2023)
Budget Principal	10	106 565,46 €	26 641,37 €
	13	39 000,00 €	9 750,00 €
	20	1 558 956,00 €	389 739,00 €
	204	219 000,00 €	54 750,00 €
	21	5 118 881,75 €	1 279 720,44 €
	23	816 559,00 €	204 139,75 €
	27	220 234,32 €	55 058,58 €
Budget Parking	21	58 646,48 €	14 661,62 €
Budget de l'Etoile	20	0,00 €	0,00 €
	21	235 552,10 €	58 888,03 €

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances/Direction Générale le 1^{er} février 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 14 février 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

